



CFDT STMicroelectronics

M. Yan Pataki

DRH STMicroelectronics Rousset

À Rousset, le lundi 17 Aout 2020.

Objet : Le télétravail « même loin des Bahamas » doit malgré tout redevenir la norme

Monsieur Pataki,

La COVID-19 circule de nouveau activement dans le département des Bouches-du-Rhône.

L'attitude irresponsable de la direction de faire revenir tous les salariés en présentiel sur le site depuis mi-juin est clairement un vecteur de propagation du virus. Cette décision est en complète contradiction avec les engagements pris par la direction vis-à-vis de notre organisation syndicale qui était de faciliter le télétravail jusqu'à la fin des congés.

Il était convenu que le télétravail devait rester possible (cf extrait du communiqué France fait à tous les salariés le 26 juin 2020) avec des modalités de mise en œuvre facilitées.

« En ce qui concerne le travail à distance, le travail sur site redevient la règle générale. Lorsque le travail à distance reste à privilégier, il doit être planifié au sein des équipes en accord avec le management de chaque organisation et en lien avec la Direction de site.

De ce fait, les modalités de déclarations de travail à distance changent à compter du 4 juillet.

Vous devrez ainsi effectuer vos demandes dans l'outil people.Services (Corporate leave management) pour chaque jour de travail à distance en renseignant le 'Leave Type' « Travail à distance transitoire (TDT) ». Ces demandes seront ensuite soumises à la validation de votre manager.

Ce mode de fonctionnement sera maintenu jusqu'au 2 septembre. »

Nous constatons avec amertume que la direction a tenu un double discours et que le télétravail n'est plus possible dans les conditions annoncées. Nous vous rappelons qu'au plus fort de la crise, 6500 salariés ont fait du télétravail.

Vous n'avez pas tenu vos engagements et le résultat est là, comme nous pouvions nous y attendre, des salariés contaminés ont été présents sur le site la semaine dernière et des cas contacts ont été identifiés.

Nous vous demandons de mettre en place une communication site afin d'informer les salariés en toute transparence pour qu'ils puissent se faire dépister et prendre les mesures de quatorzaine qui s'imposent !

La fin des congés va accélérer ce processus de deuxième vague. Conformément aux consignes gouvernementales notre organisation syndicale a prôné le maintien du télétravail pour les salariés qui le souhaitent et dont l'emploi le permet.

Pour ces raisons la CFDT demande que tous les salariés, dont l'emploi le permet, puissent planifier leurs jours de télétravail dès la semaine prochaine. La fin du dogme présentiel imposé par le management doit cesser immédiatement !

Notre organisation syndicale utilisera tous les recours nécessaires afin que soit préservée la santé des salariés. Il est de la responsabilité de la direction de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour empêcher la propagation de l'épidémie au sein de notre entreprise.

Vous remerciant de la considération que vous porterez à ce message, cordialement,

Eric POTARD
Délégué Syndical Central CFDT

